

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022 à 19h30**

La séance s'est déroulée en l'aimable présence de M. Hubert Rodde, conseiller aux décideurs locaux du Service de Gestion Comptable de Mauriac.

### **1°) VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS 2022:**

M. Rodde explique que les bases ont été fortement augmentées.

En conséquence, M. le Maire propose à son conseil de ne pas augmenter les taux cette année. Le conseil approuve à l'unanimité le maintien des taux à l'identique soit 41,04 % pour le foncier bâti et 110,38 % pour le non bâti.

### **2°) VOTE DES BUDGETS 2022**

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité les budgets primitifs 2022 de la Commune, du lotissement et de l'assainissement qui s'équilibrent en recettes et dépenses comme suit:

-Budget principal: 376 228,94 € € pour la section fonctionnement.  
294 219,64 € pour la section investissement.

-Budget assainissement: 34 547 € pour la section fonctionnement.  
58 472,53 € pour la section investissement.

-Budget CCAS: 2454,76 € en section de fonctionnement.

-Budget Lotissement: S'équilibre à 94 210,28 € avec une vente des lots restants à 47 105,14 €

Les principaux projets pour 2022 sont les travaux des chaudières de la mairie, le diagnostic assainissement des réseaux du bourg et de Salsignac, les travaux de voirie des lotissements Clos Saint-Robert et le paiement du solde pour l'impasse Laboureix ainsi que les travaux d'éclairage public du lotissement et du terrain de pétanque .

M. le Maire remercie M. Hubert Rodde pour sa contribution à l'élaboration des budgets et de sa présence à cette réunion du conseil, celui-ci salue et quitte l'assemblée.

### **3°) VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

La ligne budgétaire consacrée aux différentes associations a été créditée de 5500 €.

### **5°) VENTE DE DEUX TERRAINS AUX LOCATAIRES DE PAVILLONS ENCLOS CHAVAROCHE :**

Monsieur Le Maire donne connaissance à l'assemblée de deux courriers envoyés par le bailleur Polygone S.A d'HLM en date du 4 avril 2022 concernant les ventes à la demande des occupantes des pavillons qu'elles occupent respectivement depuis le 15 décembre 2011 et le 01 novembre 2016 situés Enclos Chavaroche . Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'autoriser la vente de ces pavillons situés Enclos Chavaroche, à leurs occupantes et de fixer le prix de vente du terrain à 5€ le m<sup>2</sup>.

### **6°) ATTRIBUTION D'UNE CONTRIBUTION A LA SECRETAIRE DE MAIRIE DE MENET POUR SERVICES RENDUS**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en raison du congé maladie prolongé de la secrétaire de mairie d'Antignac depuis le 15 février 2022 en période budgétaire, le service administratif a dû faire appel à la mairie de Menet, en accord avec le Maire, seule commune possédant le même logiciel informatique que la commune d'Antignac.

Le Maire d'Antignac a tenu à remercier M. Jean-Louis MARANDON, Maire de Menet qui a bien voulu mettre à disposition la secrétaire de la commune de Menet, et Anne-Cécile Knopf pour le travail précieux effectué durant la préparation des conseils municipaux du 25 mars 2022 et du 11 avril 2022. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de lui attribuer une contribution pour ses services rendus pendant la période budgétaire.

Levée de séance à 19h15.